# **SUR LA PISTE...**

PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION DES MARCHANDS CANADIAN TIRE

Quels sont vos plans cet été? Avant de partir en vacances et de profiter de la saison des barbecues, du soleil et du plein air, nous vous encourageons à poursuivre votre lecture pour savoir si vous étiez admissible à la prime d'accroissement en juin.

N'oubliez pas que votre prime d'accroissement constitue un élément important de votre stratégie globale d'épargneretraite

# Les primes d'accroissement sont arrivées!

#### Y étiez-vous admissible?

Si vous répondez oui aux questions ci-dessous, vous étiez admissible à la prime d'accroissement en juin!\* Mais rappelez-vous que votre prime d'accroissement dépend de la rentabilité de votre magasin.

\* Si vous travaillez dans un centre de service, demandez à votre marchand si vous êtes admissible.

Avez-vous travaillé au moins 1 000 heures en 2014 (environ 20 heures par semaine)?

Étiez-vous encore employé au même magasin en mai 2015?

2

and and a second second

Suite à la page 2

### Prime d'accroissement : comment ça fonctionne

Votre marchand dépose une prime dans votre compte.

Le montant que vous recevez dépend :

- > des ventes du magasin
- > du nombre de participants au Partage des profits dans votre magasin
- > de votre rendement personnel

Vous investissez votre prime.

- > Choisissez une ou plusieurs des options de placement du régime
- > Puis votre compte de primes d'accroissement s'apprécie au fil du temps!

Vous pouvez effectuer des retraits de votre compte lorsque vous :

- > atteignez l'âge de 65 ans
- > prenez votre retraite
- > quittez Canadian Tire
- > devenez employé d'un marchand ou de la Société

Si vous étiez admissible à une prime d'accroissement, votre marchand dépose l'argent dans votre compte de primes d'accroissement à la fin juin. Pour savoir à combien s'élève votre prime, ouvrez une session dans **masunlife.ca** ou vérifiez votre relevé du Partage des profits, que vous recevrez par la poste en juillet.

#### Comment ma prime sera-t-elle investie?

Votre prime sera investie dans les derniers fonds que vous avez choisis sur le site Web de la Financière Sun Life. Et si vous n'avez choisi aucune option de placement, votre prime sera invertie dans les options de placement par défaut  $-10\,\%$  dans le Fonds d'actions Canadian Tire et 90 % dans le Fonds prudent BLK. Vous pouvez modifier vos options de placement et utiliser **l'outil de répartition de l'actif** en tout temps en visitant **masunlife.ca.** 



Visionnez les vidéos sur le partage des profits, accessibles sur le site de l'Université CT ou sur masunlife.ca pour obtenir plus de renseignements sur le régime!

## Le temps file – il n'est jamais trop tôt pour planifier

Vos années de vieillesse peuvent vous sembler loin; toutefois, les décisions que vous prenez maintenant peuvent avoir une incidence considérable sur votre revenu de retraite.

Pour vous aider à déterminer combien vous devriez épargner et à comprendre à quel point votre épargne peut s'apprécier au fil des ans, utilisez le **Planificateur de retraite** lorsque vous ouvrez une session dans **masunlife.ca** 

En quelques étapes faciles, vous pourrez découvrir :

- à combien s'élèvera votre revenu de retraite mensuel;
- si vous êtes sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs de retraite; et
- le plan d'action qui vous aidera à atteindre vos objectifs.





## Cet été, renseignezvous davantage sur le Régime de partage des profits!

Cet été, ne manquez pas les nouvelles séances d'information, animées par la Financière Sun Life à votre magasin. C'est votre chance d'apprendre comment vous pouvez atteindre vos objectifs financiers et profiter au maximum de vos primes.

Les séances s'articuleront autour des thèmes suivants :

- le fonctionnement du Régime de partage des profits;
- · les notions de base en placement;
- les autres façons amusantes de se renseigner sur l'épargne et les placements;
- et bien plus!

Pour obtenir plus de détails sur les séances qui auront lieu à votre magasin, entretenez-vous avec votre marchand ou l'administrateur du magasin.

#### AVEZ-VOUS DES QUESTIONS OU DES COMMENTAIRES CONCERNANT LE PRÉSENT BULLETIN?

Veuillez envoyer un courriel à profitsharingplan@morneaushepell.com.

#### AVEZ-VOUS DES QUESTIONS AU SUJET DU RÉGIME DE PARTAGE DES PROFITS?

Appelez un des représentants du Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life, au 1 866 7338612, ouvert tous les jours ouvrables, de 8 h à 20 h, HE. Le service est offert dans plus de 190 langues.